

Conseil des Ministres

Communiqué n° 29/2025

Le Conseil des Ministres s'est réuni le Mercredi 15 Octobre 2025, sous la Présidence de **Son Excellence Monsieur Mohamed OULD CHEIKH EL-GHAZOUANI**, Président de la République.

Le Conseil examiné et adopté les projets de décrets suivants :

- **Projet de décret modifiant certaines dispositions du décret n°2016-138 du 21 juin 2016 modifié, portant création de l'Université de Nouakchott AL Aasriya et fixant les règles de son organisation.**

Le présent projet de décret vise à créer au sein de l'Université de Nouakchott, l'Ecole Nationale d'Architecture afin de doter notre pays d'un cadre académique dédié à la formation et à la recherche dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme durable.

La création de l'Ecole Nationale d'Architecture (ENAR) répond à un double impératif :

- Former des professionnels nationaux capables de concevoir et d'accompagner des projets architecturaux adaptés aux réalités climatiques, culturelles et sociales du pays ;
 - Promouvoir la recherche et l'innovation dans les domaines de la construction durable, de l'architecture vernaculaire, de l'urbanisme et de la transition énergétique.
- **Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'Akjoujt.**
 - **Projet de décret portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de la Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes.**

Le Ministre de la Justice, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Mauritaniens de l'Extérieur par intérim, a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local, chargé de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local, Ministre de l'Intérieur, de la

Promotion de la Décentralisation et du Développement Local par intérim, a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Le Ministre de l'Elevage a présenté une communication sur la situation du secteur de l'Elevage, ses défis et les recommandations pour sa relance.

Cette communication met en évidence les déséquilibres structurels qui entravent le développement et la contribution du secteur de l'élevage à l'économie nationale.

Elle propose une vision stratégique renouvelée et progressive visant à transformer le développement de l'élevage en un secteur moderne, capable de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de nos citoyens et à accroître leur résilience.

Cette vision repose sur :

- Une double approche, reconnaissant la complémentarité et la spécificité de deux modèles de production : l'élevage traditionnel extensif et de transhumance d'une part, et le développement de l'élevage semi-intensif ou intensif, d'autre part.
- L'adoption d'une politique claire et globale, assortie d'objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels pour chaque secteur.
- Le lancement d'un programme de recrutement et de formation des ressources humaines.
- La réhabilitation et le développement des infrastructures.
- Le lancement d'un programme urgent de développement du bassin laitier autour de l'usine de Néma, visant principalement à mettre en œuvre des activités d'accompagnement et d'assistance aux producteurs laitiers en partenariat avec la Société Mauritanienne des Produits Laitiers.
- La mise en place d'un mécanisme intégré de soutien à la maintenance de l'usine de Néma afin d'assurer la continuité et l'efficacité de ses activités.

La Ministre de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille a présenté une communication relative au Programme National pour l'autonomisation des femmes.

Cette communication vise à présenter une vision intégrée et à transformer le Programme de soutien aux coopératives de femmes en un Programme national d'autonomisation économique des femmes, qui fait partie des efforts du gouvernement pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin et convertir le soutien social en un financement productif et durable, créateur d'emplois et générateur de revenus pour les ménages.

Le programme comprend les éléments suivants :

1. **Composante Financement** : renforcement des capacités des femmes entrepreneures par des financements ciblés pour les projets féminins de petite et moyenne taille, selon des critères transparents et équitables.
2. **Composante Formation et Accompagnement** : organisation de cycles continus en entrepreneuriat et gestion financière.
3. **Composante Forums Nationaux** : organisation de rencontres périodiques de concertation sur les politiques d'autonomisation.
4. **Composante Accès au Foncier** : mise en place d'un partenariat avec les autorités compétentes pour définir les critères et procédures d'attribution des terrains aux femmes.
5. **Composante Durabilité** : appui aux projets performants pour les transformer en entreprises de production pérennes.
6. **Composante Suivi et Évaluation** : mise en place d'un mécanisme rigoureux de mesure de l'impact social et économique.

Ce programme devrait permettre la création de plus de 10.000 opportunités de revenus directs et indirects, et l'augmentation du taux d'accès des femmes aux financements productifs jusqu'à 35 % en quatre ans, tout en renforçant leur indépendance économique et en réduisant les inégalités sociales.